

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE PUBLIC

Genève, le 25 septembre 2025

Arnaque aux fausses amendes: trois personnes interpellées

Entre le 23 juillet et le 7 septembre 2025, deux individus âgés de 21 ans et un autre âgé de 30 ans ont été arrêtés. Ils sont suspectés d'avoir participé à l'envoi de SMS incitant les destinataires à régler une fausse contravention.

A Genève, trois personnes ont été interpellées les 23 juillet, 5 et 7 septembre 2025, dont deux dans des véhicules qui contenaient des appareils appelés "SMS-Blaster", la troisième personne étant le propriétaire de l'un des véhicules.

Ils sont suspectés d'avoir utilisé ces appareils, lesquels se substituent aux antennes des opérateurs téléphoniques, afin de récupérer des numéros de téléphone pour envoyer des SMS contenant un lien vers des sites frauduleux tels que "parkings-ge.com", imitant le site officiel de la fondation des parking "amendes.ch". Les destinataires des SMS étaient invités à s'acquitter d'une fausse contravention et à fournir à cet effet leurs données personnelles et bancaires.

Dans un second temps, les victimes étaient contactées par un faux conseiller bancaire, lequel les incitait à lui transmettre les codes nécessaires pour procéder à des prélèvements sur leur compte bancaire.

Pour ces faits, les prévenus sont poursuivis pour escroquerie (art. 146 CP) et utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179^{septies} CP).

Les investigations sont menées par la brigade des cyber enquêtes sous la direction de la procureure Vanessa SCHWAB.

Les prévenus bénéficient de la présomption d'innocence.

Il ne sera fait aucun autre commentaire.